



ATTESTATION ANNUELLE - 2026

Entre les soussignées

Générations Mouvement Fédération du ROUSSILLON, déclarée à la **préfecture de PERPIGNAN** et dont le siège social est situé **23, rue François BROUSSAIS, 66100 PERPIGNAN** représentée par **M. Michel RIBES**, dûment habilité

Ci-après dénommée « Fédération ».

D'une part,

Et

L'association nommée **Amis de GM Fédération du Roussillon : AMISGM.FEDE66, SAGA N°01701**, dont le siège social est situé à **66420 LE BARCARES**,

représentée par **Mme / M.....** dûment habilité

Ci-après dénommée « l'Association ».

D'autre part,

(Générations Mouvement Fédération du ROUSSILLON et l'association sont ci-après dénommées « Les parties »)

Est convenu ce qui suit :

La Fédération s'engage, conformément à ses statuts, à accompagner l'Association, à l'informer et à l'assister dans son intégration au sein du réseau Générations Mouvement.

La Fédération atteste que :

- l'Association est affiliée à son réseau d'associations dans le cadre des conditions prévues dans les statuts de la Fédération
- avoir remis à l'Association une attestation d'assurance dans le cadre du contrat Cohésion Arcange convenu avec Groupama
- avoir présenté à l'Association les services proposés par la Fédération et lui avoir remis une documentation adéquate.

L'Association organise ses activités et son développement, en fonction des souhaits de ses adhérents et de son environnement.

L'Association s'engage :

- à respecter les statuts et règlements en vigueur au sein de la Fédération
- à informer ses adhérents des conditions de cette affiliation, ainsi que des avantages prévus pour les adhérents
- à fournir à la Fédération, et ce au moins une fois par an, la liste à jour de ses adhérents, en vertu des garanties d'assurance et du suivi des effectifs en vigueur au sein de la Fédération.

La présente attestation est valable du 01/01/2026 au 31/12/2026.

En cas de désaffiliation, les parties s'engagent à s'avertir par courrier et à respecter un préavis de trois mois. Les parties se réservent le droit de révéler les raisons de la désaffiliation.

Fait le 01 Janvier 2026 à PERPIGNAN

M. Michel RIBES
Pour la Fédération

M.....
Pour l'Association